L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

G. F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres entre Conti & Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 AOUT 1862 — C. F. WEISSE, F. LIMET, S. DUFOUR, S. HARBY — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans:
LUNDI MATIN, 25 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Gottereau à 10 heures et demie, rue St Pierre encoignure Marais.—Le fond de la grocerie et le bail de la maison.

Par R. T. Montgomery, rue Liberté, (autrefois Tremé), entre Gasquet et Commune, de beaux meubles de maison.

Par E. Jacobs, sur le Chemin de Gentilly, après le Canal Marigny.—Une vacherie.

Par B. B. Sykes à 10 heures, au St Louis Warehouse farine.

Le martinet du Herald.

Le *New York Herald*, oubliant qu'il ne s'est pas toujours piqué de consistance dans ses principes ou dans sa ligne de conduite, s'arroge le droit de flageller les parties d'une façon impitoyable. Dans un article intitulé "Action décisive du gouvernement" il traite rudement deux classes qu'il appelle "les sécessionistes et les abolitionistes du Nord", comme on peut en juger par les passages suivants:

"Depuis que les rebelles ont commencé cette guerre par l'attaque du fort Sumter deux classes dangereuses et hostiles ont travaillé à retarder le succès des armées nationales en divisant et en paralysant aussi le Nord. La première de ces classes se compose des restes corrompus de l'ancienne démocratie, représentée par des journaux comme l'*Albany Argus* et par des politiciens comme Vallandigham, Wickliffe et Ben. Wood. L'autre classe est celle de l'infernal parti abolitioniste, vieux de trente ans, et dont la *Tribune*, l'*Evening Post*, le *Commercial Advertiser* l'*Independent* et le *Liberator* sont les organes et Wendell Phillips, Cheever, Garrison et Beecher les orateurs. Quelque différentes que soient ces deux classes, elles ont travaillé ensemble à un objet commun, exactement comme les adversaires de l'esclavage au Nord et les mangeurs de feu du Sud ont travaillé ensemble à la dissolution de l'Union.

"Les organes corrompus et les représentants des restes corrompus de la démocratie ont assailli la politique du gouvernement sur les modes adoptés pour lever des hommes et de l'argent pour la guerre. Les journaux infernaux et les orateurs des infernaux abolitionistes ont attaqué la politique du gouvernement sur sa manière de traiter la question de l'esclavage, sur la conduite de la guerre et sur le choix des généraux. Nous comprenons, en conséquence, ces deux classes dans notre acte d'accusation contre ceux qui ont aidé la rébellion en essayant de diviser le Nord, d'affaiblir la confiance publique dans le président et de décourager les enrôlements. Le gouvernement comprend les deux classes dans ses ordres spéciaux, et il les punira également. Les sécessionistes du Nord et les abolitionistes du Nord sont maintenant pris dans le même filet et ils ne peuvent s'échapper. Il faut qu'ils soient loyaux ou qu'ils aillent en prison. Il ne peuvent ni murmurer ni se plaindre, car ce serait décourager les enrolements et cela les ferait arrêter. Ils ne peuvent s'enfuir du pays ou changer de résidence pour échapper au tirage, car ce serait considéré comme un aveu de leur culpabilité, et cela n'aura d'autre résultat que de les faire enrôler de force dans l'armée. Ils sont pris au piége et garrotés, et il faut qu'ils en prennent leur parti!"

Trahison au Nord.

Ce titre d'article appartient à la *Tribune* de N. York qui se plaint de la liberté de discours et de réunion laissée dans le Nord à quelques amis du Sud. Nous l'avons déjà dit, ce journal est fort ombrageux sur la grande question qui a armé, l'une contre l'autre, deux sections de ce vaste pays, et il s'indigne de ce qu'on ose dans son voisinage émettre des idées qui se distinguent des siennes par moins d'exaltation et d'énergie. La *Tribune*, cependant, ne demande pas ses lois sur les suspects, ce qui serait par trop ridicule de la part d'un journal ultra-républicain, mais elle serait évidemment bien aise qu'on en fît une et, en attendant, elle les dénonce amèrement comme pour faire retomber sur eux les désastres qui pourraient résulter de cette guerre et mettre ainsi à l'abri sa responsabilité future. Voici du reste le texte même de l'article publié par la *Tribune* sous le titre cité au commencement de celui-ci.

"Il devient important d'appeler l'attention publique sur les signes fréquents de sympathie exhibés pour la rébellion dans les villes du Nord et qu'on y laisse impunis. Le point où la tolérance cesse d'être une vertu est depuis longtemps atteint. En admettant que ces signes ne soient pas des causes sérieuses d'appréhension, il faut pourtant bien les supprimer. On doit sentir maintenant ou jamais, la nécessité pour le Nord d'appliquer à la lutte plus d'ardeur et d'unanimité qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, s'il veut obtenir les résultats sur lesquels il a fondé ses espérances. Il faut rivaliser avec la démence et la détermination du Sud et comme tous les éléments de force doivent être mis en action, de même tous les éléments de faiblesse doivent être écartés et extirpés. Nous aurions dû puiser, depuis longtemps, cette leçon dans la conduite de nos ennemis; mais il n'est pas encore trop tard. Dorénavant, il faut qu'une défense jalouse de notre cause et une prompte rétribution envers ceux qui au milieu de nous cherchent à la corrompre, apparaissent au monde que la révolution et la vigueur de cette guerre ne sont pas entièrement du côté des rebelles.

Les abus qui résultent de cette longanimité du Nord envers les amis des rebelles n'ont pas de fin. Des actions et des paroles qui entraîneraient au Sud la peine des galères, sont ici choses des plus communes. Nous pouvons imaginer le sort d'une bande de travailleurs publics, par exemple, engagés à remplir d'importants devoirs, qui renonceraient à leur tâche sous prétexte de manque de sympathie pour le gouvernement établi ou pour son but. La place la plus exposée à la prochaine tentation serait leur plus doux destin. Nous pouvons à peine nous figurer le sort qu'éprouveraient les agents et les négociants du haut commerce s'ils avouaient leurs sympathies pour le gouvernement de l'Union. Pour eux la geôle commune serait une position modérée. Nous pouvons nous donner le spectacle de grands hôtels et autres lieux publics exposant leur registre d'hostilité au sentiment public, et tenant des assemblées pour désigner les chefs de la rébellion. La suppression instantanée de ces nids de traîtres satisferait à peine l'impatience populaire. Nous pouvons même supposer le cas des humbles serviteurs du public, les acteurs, prodiguant leur dégoût et leur chagrin devant la communauté qui les a nourris. Il n'est pas besoin d'avoir le don de seconde vue pour dire avec quelle rapidité leur mélodrame officieux serait transformé en une tragédie trop réelle pour leur esprit mimique. Dans les grandes choses et dans les petites l'esprit vindicatif des hommes du Sud est éveillé. Et bien que nous ne voulions exciter ni l'esprit de vengeance ni l'esprit de haine, nous ne pouvons pas ne pas voir la nécessité de suivre, dans une méthode légitime et pour de certaines matières vitales, les règles rigoureuses qu'ils ont établies.

Il y a plus de latitude d'expression au Nord aujourd'hui, à cette heure critique, qu'il n'y en a eu au Sud, à aucune époque, dans les dix ans avant le mouvement de rupture. L'expression de sentiments hostiles à l'Union et favorables à la sécession est libre pour tous ceux qui les ont. Par exemple et par précepte le sécessionisme de New York peut amener à ce gouvernement tous les torts qu'il imaginera. Il n'a pas besoin de secret. Quelques uns des plus francs ennemis du gouvernement prédisent même le plus de ses faveurs. Nous pourrions en citer maints exemples.

Il n'est pas sage, il n'est pas prudent de laisser subsister cet état de choses. Il y a des époques où la sûreté publique demande que les plus libéraux instincts qui prévalent dans les temps ordinaires soient modifiés et tenus en réserve. Le principe de la liberté de la parole n'offre aucune justification pour la licence perfide qui est dans l'ascendant parmi nous. De mois en mois, les sécessionistes Nord-particulièrement ceux de cette ville, sont devenus plus audacieux. Il y a danger à leur accorder plus longtemps l'impunité et il est grandement temps d'imposer des bornes à leur effrontérie."

Le Pilote du Sud.—(The Southern Pilot). Ce journal hebdomadaire dont nous avons parlé, il y a quelque temps, comme devant succéder au *Catholic Standard*, paraîtra décidément samedi prochain 30 du courant, et sera publié tous les samedis de chaque semaine, sous la direction de M. D. D. O'Brien, qui en sera aussi l'administrateur. La grande expérience de M. O'Brien est un sûr garant du succès de cette feuille qui ne sera pas seulement consacrée aux nouvelles catholiques, bien que les matières religieuses doivent en être le principal fondement.

Récompenses de l'exposition universelle.—Voici, d'après le livre publié par les commissaires de l'Exposition de Londres, la liste des médailles attribuées à chaque nation. Le nombre total des médailles est de 6894, réparties comme il suit:

Angleterre	[illegible]	Colonies françaises	[illegible]
France et Algérie	[illegible]	Egypte et Turquie	[illegible]
Colonies anglaises	[illegible]	Hollande	[illegible]
Autriche	[illegible]	Danemark	[illegible]
Etats d'Allemagne autres que l'Autriche et la Prusse	[illegible]	Etats-Unis d'Amérique	57
Prusse	[illegible]	Grèce	37
Belgique	[illegible]	Brésil	[illegible]
Italie	[illegible]	Etats de l'Amérique centrale	12
Suisse	[illegible]	Hawaii	[illegible]
Portugal	[illegible]	Chine, Inde, Japon, Madagascar et Libéria	[illegible]
Suède et Norwége	[illegible]		
Espagne	[illegible]		
Russie	[illegible]		

Le Compilateur.—Nous avons reçu hier le premier numéro d'un nouveau journal hebdomadaire qui paraît sous le titre de: *Le Compilateur*, mémorial politique, littéraire, anecdotique et libre penseur. Il est édité par MM. Frank F. Barclay & Cie. *Le Compilateur* publie une étude sur l'esclavage et l'abolitionisme, signée par M. H. Dubos, et diverses matières politiques et littéraires. Notre nouveau confrère se fait remarquer aussi bien par la beauté de son impression typographique que par la variété de sa rédaction.

Institution de Mme E. Locquet.—La réouverture des classes, dans l'institution de Mme Ed. Locquet, rue du Camp No 290 aura lieu lundi, le 1er septembre prochain. Le nouveau local de cette excellente maison d'éducation ne laisse rien à désirer sous le double rapport du confort et de l'hygiène. La méthode d'enseignement suivie par Mme Locquet a donné jusqu'ici des résultats si satisfaisants que nous nous abstiendrons d'en faire l'éloge. Nous dirons seulement que les élèves confiés à Mme Locquet reçoivent chez elle des soins maternels. Quant à leur éducation morale, elle est, l'objet de la plus vive sollicitude de la part de la directrice.

Propriétés à vendre—Deux maisons et un grand terrain sont à vendre pour cause de départ: elles sont situées rue Jackson (Nos 110 et 112) entre Annunciation et Chippewa. Voir aux avis.

Maison J. Wright & Co.—Nous appelons l'attention des pharmaciens et des familles sur les annonces que la maison J. Wright & Co publie aujourd'hui dans nos colonnes. Nous croyons en même temps devoir avertir le public que cette maison n'a qu'un magasin, et que ce magasin est situé rue de Chartres No 21, entre Douane et Canal.

Liquidation—M. A. Carrière, No 37 rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, désirant clore ses affaires d'importation de vins et eaux de vie, annonce aujourd'hui dans l'*Abeille* qu'il vendra son stock à prix réduits. Ce stock comprend un choix admirable de vins de Bordeaux et de Bourgogne, d'eaux de vie de Cognac, de vins de Champagne, &c. Jamais occasion plus favorable ne s'offrira aux détaillants et aux familles pour renouveler ou compléter leur approvisionnement. La maison A. Carrière s'est acquis sur notre place une légitime réputation, et elle saura la justifier jusqu'au dernier moment. Les vins qu'elle offre au public sont tous bien réellement de la provenance indiquée et se recommandent aux connaisseurs par leur qualité. Voir aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE.

Ordres importants—Le général Butler a lancé deux ordres importants en date du 23 courant.

Le premier ordonne à la Banque des Marchands et à la Banque du Crescent City d'entrer en liquidation et déclare que les billets de ces deux institutions ne doivent pas être considérés comme monnaie courante.

Le second annonce qu'à partir de ce jour les avant postes et les gardes d'avant-postes feront feu sur toutes les personnes qui essayeront de franchir les lignes secrètement ou de force.

Cour prévotale.—W. H. Cousins, qui était accusé d'avoir refusé de payer la carte au restaurant d'Agapito, rue Dauphine, après un repas qu'il y avait pris, a prouvé qu'il avait perdu sa bourse, qu'en s'en apercevant il avait offert sa montre en gage, mais que le restaurateur n'avait pas voulu l'accepter.—Le magistrat l'a renvoyé de la plainte.—A peine a-t-il été mis en liberté qu'il a accusé Agapito d'avoir débité de la boisson à des soldats, contrairement aux ordres militaires. Le fait ayant été établi, le juge Kinsman a condamné le restaurateur à vingt-cinq piastres d'amende.

Duffi Stafford, rue du Quartier, a dû acquitter une amende de cinquante piastres pour débit de boisson à des esclaves.

Quatre jeunes gens qui s'étaient introduits dans une maison où l'on dansait et avaient parlé d'une manière inconvenante à quelques unes des personnes qui s'y trouvaient ont été condamnés chacun à cinq piastres d'amende.—Henry Linden, pour avoir troublé la paix, et Henry Newman, pour avoir assailli une de ses connaissances, ont dû acquitter la même amende.

Fanny McCenny, fille de couleur, demeurant dans la rue Franklin; Mary A. Lewis, soiffeuses incorrigibles, ont été condamnées, la première à un et la seconde à trois mois de workhouse.

John Brennan a été condamné à un mois de prison. Il s'est battu et a troublé la paix.

Nicholas Wornit, accusé, pour la seconde fois, d'avoir voulu occuper, de force, au marché Poydras, une table qu'occupe une vieille femme, a encore reçu l'ordre de s'abstenir de tout acte de ce genre.

Injonction.—Le juge a accordé à M. J. D. Hebbard une injonction qui défend à la Banque de l'Etat de payer $10,408 38 à M. Brinton.

M. Brinton est syndic de Dectos & Co. et, en sa qualité de syndic, a déposé la somme en banque. Il est actuellement au service de la Confédération.

Accusation.—J. D. Hubbard a fait arrêter J. Mackin, qu'il accuse de l'avoir forcé, il y a quelque mois, de quitter la ville à cause de ses opinions unionistes, et de correspondre avec l'ennemi.

Munitions.—La police a découvert, dans deux maisons de la rue Terpsichore, Nos 441 et 443, une poire à poudre, plusieurs balles, deux moules, une baguette et une boîte de capsules.

Vols.—Le *True Delta* d'hier se dit informé d'un vol commis, vendredi soir, dans la rue de la Commune, par deux individus portant l'uniforme fédéral.

Les deux voleurs ont arrêté le passant, lui ont demandé où il allait et, après avoir entendu sa réponse, lui ont annoncé qu'ils allaient l'arrêter parce qu'il était dans la rue à une heure indue. Au lieu de l'arrêter, ils lui ont enlevé sa montre et lui ont pris tout ce qu'il avait dans les poches, puis ils l'ont relâché.—Le passant a appelé le watchman qui est parvenu à arrêter un des individus.

Arrestations.—Jacob Gray et W. H. Hornsby, du 21me régiment de l'Indiana, ont été arrêtés sous prévention de vol au préjudice de M. P. D. Maza, sur lequel ils ont menacé de faire feu.

John O'Brien a été arrêté sous prévention d'avoir volé vingt piastres à John Gallagher, soldat fédéral de la compagnie G du 1er régiment de la Louisiane.

Le colonel Farr, du 30me régiment du Massachusetts, a fait arrêter Henry Brown et sa femme qu'il accuse de vol.

Noyé.—Un homme ivre longeait, vendredi soir, le Canal Claiborne, il disparut tout à coup, laissant son chapeau sur le bord.

Samedi matin, on a trouvé son corps flottant dans le canal.

Le défunt avait la chevelure blonde et une moustache rousse. Il portait un habit d'alpaca noir et un pantalon de gingo ayant une pièce à chaque genou.

M. Beach a tenu l'enquête.

Enquête.—M. Beach a pratiqué, samedi matin, la levée du corps d'Eugène Drodelot, dans la rue Galvez No 291.

Les témoignages ont établi que le défunt coupait du bois, vendredi, sur l'habitation Hopkins, près l'hippodrome de l'Union. En transportant une bûche, il la laissa tomber et tomba lui même sur la figure. Son frère, qui était avec lui, vint à son secours, mais il était trop tard, la mort fut presque instantanée.

Verdict, apoplexie. M. Drodelot est né en France et avait trente ans.

Monnayage.—La monnaie des Etats-Unis a frappé dans le courant du mois de juillet $89,520 en doubles aigles, et $32,400 en quarts d'aigles, formant un total de $121,920 en monnaie d'or.

On a fabriqué $3,000 en pièces de $1 en argent, et $13,260 en pièces de 25 cents, soit un total de $18,260 en monnaie d'argent.

Enfin la monnaie de billon a été exécutée sur une grande échelle; on a fait trois millions six cent mille pièces de 1 cent, formant une somme de $36,000.

La valeur totale du numéraire frappé pendant le mois a été de 176,180 dollars, composé de 3,682,226 pièces de toute dénomination.

Incendie.—Un incendie a éclaté, samedi, à minuit, chez M. Cole, rue Bacchus, No 112, mais on s'en est promptement rendu maître.

Faux poids.—Un boucher du nom de Dupuy, qui tient une table au marché Poydras, a été arrêté, hier, sous prévention de n'avoir pas des poids tels qu'il en faut.

Armé cachées.—Nicholas, esclave de M. Hyams, et Edwin Théodore ont été arrêtés pour port d'arme cachée. Un d'eux avait l'arme (un couteau poignard) et quand il se vit arrêté, le passa à l'autre.

Le thermomètre.—Nous donnons ci-après les variations du thermomètre dans la semaine expirée hier.

Heures	L. 18	M. 19	M. 20	J. 21	V. 22	S. 23	D. 24	Moy. hebd.
A 7 h. M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A 2 h. P. M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A 7 h. P. M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moy. journ.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

La logique noire de la Tribune.—La *Tribune* dit qu'il y a trois fois trois cent mille abolitionistes qu'il n'ont jamais aussi la poudre et qui sont prêts à combattre pour le gouvernement s'il veut lever le drapeau noir de l'émancipation et armer les nègres. Maintenant, comment savons-nous si ces traîtres, à la loyauté conditionnelle, combattraient en aussi grand nombre après que le gouvernement se serait compromis en adoptant leur politique, et aurait ainsi perdu les Etats à esclaves des frontières, et peut être l'appui cordial d'une classe considérable d'hommes du Nord, dont l'aide est aussi essentielle au succès de la lutte que celle des radicaux? Mais si chaque abolitioniste du pays allait à l'armée dans de telles conditions, avec cent mille noirs en sus, il s'agirait de savoir si ce serait une compensation suffisante pour la perte à la cause des blancs des Etats frontières, et pour la perte de l'enthousiasme et de l'assistance active de millions de conservateurs au Nord, et pour la réunion en un faisceau unique de toutes les populations des Etats rebelles contre le gouvernement fédéral. [*New York Herald.*]

Les Réformes Economiques.

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE

GRAND BANQUET A LONDRES.

Londres, 17 juillet.—Hier soir, dit le *Times*, il a été donné dans la salle Willis un grand banquet à M. Rouher, ministre français du commerce. L'ordonnance en était vraiment magnifique, et l'on comptait environ 150 convives. M. Milner Gibson, président de la direction du commerce, était au fauteuil. Parmi les personnages présens on remarquait M. Dufour, M. Michel Chevalier, S. G. C. Lewis, M. Cobden, sir S. M. Peto, lord H. Lennox, M. White, M. Moffatt, M. Puller, l'alderman Salomons, M. Doulton, M. Childers, etc.—Après le toast porté en l'honneur de la reine et de S. A. R. le prince de Galles, le président a pris la parole. Voici, dit-il, le toast que j'ai à vous proposer:

A la santé de Sa Majesté Impériale l'Empereur des Français! (Applaudissements vifs et redoublés.)

Depuis près d'un demi-siècle, les relations entre l'Angleterre et la France ont été généralement du caractère le plus amical. Mais à nulle époque, et durant tout ce temps, ces relations n'ont été plus satisfaisantes qu'elles ne le sont en ce moment. La politique éclairée qui ouvre une plus large carrière au mouvement commercial entre la France et l'Angleterre, cette politique dont l'Empereur des Français a pris l'initiative, et à laquelle le gouvernement de la reine s'est empressé d'adhérer avec bonheur, doit tendre à resserrer plus étroitement les liens d'amitié qui unissent ensemble les deux nations. Je vous propose donc de boire de tout cœur à la santé de l'Empereur des Français, et que longue vie lui soit accordée. (Acclamations vives et prolongées.)

Maintenant, en proposant la santé de notre honorable hôte, je réclame votre attention. En cette circonstance, nous désirons avant tout exprimer combien nous approuvons cet important traité de commerce qui a été conclu, il y a deux ans, entre les gouvernements de France et d'Angleterre. (Applaudissements.) Nous voulons dire aussi que nous sommes profondément pénétrés de l'importance qu'offre au bonheur de l'Angleterre et de la France le maintien des relations amicales et sincères entre elles. Nous voulons encore rendre un haut témoignage aux éminents services que M. Rouher a lui-même rendus à la grande cause de la liberté commerciale. (Applaudissements prolongés.) Mon honorable ami, M. Cobden, m'appuiera, je crois, quand je dirai que c'est à son courage, à sa persévérance, à son habileté, à sa bonne foi, que nous sommes redevables de la réalisation d'un projet depuis long-temps conçu. Il me déplairait, en une occasion qui doit être considérée comme une réunion joyeuse, de m'arrêter longuement aux détails du traité français. Permettez-moi donc de vous prier de vous associer cordialement à moi pour faire honneur au toast que je vous propose: "A la santé du ministre français du commerce, de l'agriculture et des travaux publics." Veuillez vous joindre à moi pour lui assurer que, comme Anglais, nous apprécions hautement son énergie et sa fidélité, et que nous sommes convaincus que de cette convention commerciale entre l'Angleterre et la France, il sortira des résultats avantageux pour les deux pays. (Vifs applaudissements.)

M. Rouher, qui s'est levé au milieu de grandes acclamations, a parlé ainsi:

Messieurs,

Jamais mon ignorance de la langue anglaise ne m'a causé d'aussi vifs regrets. La communauté des idées, des impressions, des sentiments n'est entière et complète que s'ils se traduisent dans le même langage, et je voudrais pouvoir vous dire dans la langue qui est la vôtre mon émotion, ma gratitude, pour l'insigne honneur que me font aujourd'hui les représentants de cette Chambre des Communes, dont les débats occupent le monde entier. Ce n'est pas sans une sorte d'étonnement que je me vois au milieu de tant d'hommes d'Etat, vieillis dans la pratique des affaires publiques, illustrés par de grandes luttes oratoires, par d'éminents services rendus à leur pays, et dont les noms se pressent en foule sur mes lèvres reconnaissantes. Une juste appréciation de moi même me conseillait de décliner ces témoignages de sympathie, ces bienveillantes ovations qui m'entourent, mais cette solennité avait pour but, avant tout, de rendre hommage au grand principe de civilisation qui a dicté le traité de commerce de 1860. Mes scrupules se sont éteints, et ma présence parmi vous m'a paru être l'accomplissement d'un devoir.

Messieurs, cet acte occupera une place importante dans l'histoire des deux nations. Permettez-moi de retracer en quelques mots rapides les obstacles qui se dressaient contre sa négociation, les motifs qui en ont déterminé la réalisation, les résultats obtenus jusqu'à ce jour, les espérances légitimes que son exécution doit faire naître. Aussi bien je pourrai ainsi ramener à ses modestes proportions ma participation à cette œuvre internationale.

La liberté commerciale avait eu en France, au dix-huitième siècle, d'éloquents défenseurs. Ces théories barbares de l'isolement, ces barrières élevées entre les relations des peuples, avaient été victorieusement attaquées.

Un grand ministre, Turgot, avait fait triompher ses convictions dans les actes économiques de son gouvernement.

Le traité de 1786, dont l'existence fut si courte et si calomniée, avait été inspiré par des tendances libérales. La législation commerciale de 1791 puisa la plupart de ses résolutions aux mêmes sources. Les décrets qui, bientôt, répudièrent ces mesures de progrès, n'eurent pas la protection de créer un système nouveau. Ils furent des armes de guerre forgées pour ces luttes gigantesques qui ont marqué la fin du dernier siècle et le commencement du siècle actuel.

Pourquoi, au retour de la paix, les traditions de Turgot furent-elles abandonnées? Pourquoi la voie, autrefois ouverte, fut-elle si désertée? La science de la circulation de la richesse demeura-t-elle encore obscure, après les clartés prodiguées par le génie d'Adam Smith? La législation arriérée des autres nations exerça-t-elle sur la nôtre une fâcheuse influence? Je ne sais, mais, à mes yeux, les lois commerciales de la Restauration furent déterminées par des raisons étrangères à l'économie politique. Ce gouvernement était tourmenté par le pénible dénuement de prestige, de reconstituer l'aristocratie terrienne, brisée par la révolution française. L'élévation factice du prix de tous les produits du sol, cette violation flagrante des droits du grand nombre, cette rance directe d'appauvrir en général, lui parut un précieux élément de succès. L'importation des matières premières, des céréales, et de toutes les denrées alimentaires, fut frappée de droits exorbitants. L'industrie française aurait dû protester; elle préféra obtenir, comme prix de son adhésion, le maintien aveugle de toutes les prohibitions qui repoussaient l'importation des produits manufacturés.

Le gouvernement de Juillet manifesta, par intervalles, certaines velléités d'affranchissement. Mais le poids était trop lourd à soulever. Ses timides efforts devaient rester impuissants. L'organisation politique et électorale qui régissait le pays plaçait le pouvoir entre les mains de ceux qui étaient directement intéressés au régime restrictif. Ainsi, pendant de longues années, grâce au concours ou à la faiblesse des gouvernants, à la coalition des habiles, à la crédulité et à l'indifférence de presque tous, l'opinion prohibitioniste était devenue souveraine et exerçait son pouvoir avec cette intolérance qui est l'attribut d'une autorité illégitime. Si un rayon de lumière pénétrait à travers ces combinaisons artificielles, on l'étouffait avec l'ardeur qu'on apporte à étouffer un incendie. Si un économiste convaincu avait le courage d'élever la voix, on le combattait avec indignation; il n'était qu'un utopiste ou un traître; il voulait sacrifier l'industrie de son pays à l'avidité de l'Angleterre.

A ces préjugés économiques, à ces terreurs souvent sincères, venaient se mêler ces passions, ces animosités politiques que des esprits imprudens pouvaient si facilement éveiller entre deux puissantes nations justement fières d'elles mêmes. Comment affronter de tels obstacles, accumulés par des intérêts égoïstes, mais consolidés par le temps et l'indifférence commune? Comment ne pas redouter l'impopularité qui s'attacherait à telle réaction courageuse contre des erreurs invétérées? Comment ne pas calculer avec quelle ardeur les minorités ennemies dénatureraient les projets du gouvernement français, l'accuseraient et calomnieraient ses loyales intentions? Aussi, je ne crains pas de le confesser, lorsque l'honorable M. Cobden, soutenu par le puissant concours de mon honorable ami, M. Michel Chevalier, vint porter à mon souverain l'expression de ses convictions profondes et de sa haute expérience, il semblait qu'il entreprît la défense d'une cause désespérée.

Les partisans de la prohibition, enivrés par quelques succès secondaires, s'étaient emparés habilement des avenues des pouvoirs publics et croyaient la citadelle imprenable. Mais c'était douter et des vues supérieures du grand homme à qui sont confiées les destinées de la France et de la puissance de la vérité. Or, l'éminent représentant de Rochdale avait appris dans les longues luttes qui l'ont illustré que, si la vérité, comme la prière, marche quelquefois d'un pas lent, elle arrive infailliblement au but.

Le souverain qui, dans ses temps de préparation solitaire à la haute mission qu'il remplit aujourd'hui, avait été le témoin attentif de votre révolution économique, du développement de prospérité et de grandeur qui en avait été le fruit, connaissait toute la fécondité de cette grande loi des échanges que Sully, dans ses entretiens avec son roi, appelait une loi de la Providence. L'Empereur avait médité sur les doctrines salutaires de la concurrence qui, pour le bien de tous et surtout des moins favorisés, anime les courages, exalte les facultés, découple les forces, et appelle, au besoin, le génie à son aide. Il se souvenait de ces nobles paroles prononcées par l'un de vos grands hommes d'Etat, sir Robert Peel: "J'espère que mon nom sera un jour béni dans la chaumière du pauvre." Aussi a-t-il dédaigné cette popularité éphémère dont les privilèges entourent les trônes, pour attendre cette popularité que le temps développe et que la postérité consacre.

Libéré dégagé de toute autre préoccupation que celle du bien, il n'a pas hésité à prendre la responsabilité directe, personnelle, de cette réforme qui avait coûté dix années de labeurs et de luttes aux hommes d'Etat de la Grande Bretagne; et en cela il a eu le juste sentiment de ses forces et de l'affection de ses peuples, car, après un instant d'étonnement et d'inquiétude, les phalanges de l'industrie française devaient se ranger avec confiance sous le nouveau drapeau qu'il arborait. Quant à cette puérile accusation de faiblesse envers une nation étrangère, il savait bien que tous, vous les premiers, messieurs, vous ne verriez dans ce traité qu'un gage loyalement donné à une alliance nécessaire à la paix du monde, une garantie nouvelle fournie à la civilisation.

Tels étaient les obstacles, tels ont été les motifs qui ont fait apposer la signature de la France au traité de 1860. Ce traité devait rencontrer de rudes adversaires dans la Chambre des communes; mais, placé sous le patronage de M. Cobden, défendu par l'expérience incontestée de l'honorable président de ce banquet, soutenu par l'éloquence sympathique et la puissante argumentation du chancelier de l'échiquier, il fut approuvé par le Parlement. Si je ne me trompe il ne rencontre plus, parmi vous, que des adhésions unanimes, puisque cette fête m'est offerte par les représentants de toutes les nuances politiques.

Et maintenant, si votre bienveillante attention ne se lasse pas, permettez-moi de dire quelques uns des résultats obtenus par le traité qui nous unit. Le premier que je constate avec une joie sincère et un orgueil pour mon pays que vous me pardonnerez, c'est, malgré quelques récriminations acerbes, l'attitude résolue et courageuse de l'industrie française au lendemain des faits accomplis. Eblouis un instant par ces horizons nouveaux et imprévus, nos industriels les ont bientôt envisagés avec calme et sérénité, reposant un outillage et un matériel vieillis, ils ont demandé à l'art mécanique ses machines et ses métiers les plus perfectionnés; à la science ses applications les plus nouvelles, ses procédés les plus hardis. Puis ils se sont jetés avec une énergique confiance dans la lutte, s'inspirant de cette pensée profonde de Roger Bacon: "Les plus jeunes sont les plus vieux, ils profitent de l'expérience de leurs devanciers." Quel grand et beau spectacle que celui de l'application de toutes les forces vives, de toutes les facultés intellectuelles de l'homme, à ces luttes fécondes qui ont pour résultat la richesse et la prospérité publiques! Mais en outre quelle preuve plus éclatante des bienfaits du traité de commerce!

Ces activités, cette puissance productive, destinées à accroître rapidement le bien être du pays, ne seraient elles pas, sans la réforme, restées inertes et somnolentes, semblables à ces sources précieuses, négligées ou inaperçues, qui s'écoulent infertiles en nappes souterraines?

Cette transformation des idées économiques de l'industrie française vient de recevoir sa consécration. Votre auguste souveraine, brisée de douleur par la perte cruellement prématurée d'un prince non moins éminent par sa haute capacité qu'illustre par son rang, restée inconsolable, malgré les pieuses sympathies dont l'entourent la Grande Bretagne et l'Europe, a voulu, presque comme un hommage à celui qui n'était plus, ouvrir la grande arène de l'Exposition aux industries du monde. Dédaignant les conseils et les exemples d'abstention donnés par quelques uns, nos fabricants s'y sont tous précipités en foule, ils ont rendu leurs rivaux juges de leurs efforts et de leurs progrès.

Certes, il est admiré les succès obtenus par l'industrie anglaise sous l'aiguillon de la liberté, mais avec les sentiments d'une noble émulation, non d'une étroite jalousie, et avec cette conviction religieuse que partout Dieu réserve à l'activité et au travail de ses enfants les mêmes récompenses et les mêmes triomphes.

Le second résultat que je veux constater, c'est, malgré la date récente de nos rapports commerciaux, le développement réciproque et profitable des échanges entre les deux pays, développement qui est venu atténuer les perturbations douloureuses causées au commerce du monde par cette lutte fratricide qui se poursuit au-delà de l'Atlantique. Hélas! la Providence laissera-t-elle longtemps stériles les vœux que nous formons pour qu'elle marque le terme de ces sanglantes hécatombes!

"Messieurs, je n'ai point encore précisé le trait le plus saillant de la convention de 1860: cet acte n'a pas été seulement un règlement commercial entre deux pays. Il a été la proclamation, au nom de deux grandes nations, des principes de liberté commerciale. Ces principes dont vous avez été les glorieux précurseurs, sont destinés à vivifier toutes les législations, à stimuler la production chez tous les peuples. Déjà les pouvoirs publics en France, suivant l'initiative du chef de l'Etat, ont brisé notre vieille législation sur les matières premières et les céréales. La France a signé hier des traités de commerce avec la Belgique et le Zollverein; elle signera demain celui qu'elle négocie avec l'Italie.

Le drapeau des réformes économiques continuera ainsi sa marche triomphale. Ces échanges qui se développent, ces relations qui se multiplient, ces intérêts qui se solidarisent et se confondent, ces richesses qui s'accroissent chez les nations, ce bien être des masses qui est la conséquence inévitable, cette haute estime réciproque qui naît de rapports chaque jour plus fréquents, ces passions politiques qui s'éteignent, ces anciennes animosités qui s'effacent, ne sont-ils pas les fermes assises d'une paix durable? Et si les nations, les guides naturels de progrès sans secousses et sans réaction? Ah! messieurs, ne troublons pas ces harmonies naissantes par nos fautes et nos entraînements, n'assumons jamais une aussi terrible responsabilité envers les hommes et envers Dieu. Je porte, avec toute l'émotion d'une âme profondément convaincue, un toast à l'étroite alliance des deux nations britannique et française.

PORTUGAL.

Correspondance particulière.

La situation particulière est aujourd'hui des plus satisfaisantes pour les amis de la cause de la liberté et du progrès. Louis Ier est devenu très populaire depuis que la nation portugaise a eu occasion de se convaincre que le jeune roi est très sincèrement dévoué à la constitution et aux larges institutions de liberté dont la révolution a doté le Portugal, car vous n'en êtes pas à ignorer que, abstraction faite du principe purement républicain, ce petit pays est gouverné par les institutions et dans la pratique d'idées aussi démocratiques que puisse le comporter la forme monarchique.

Louis Ier ne peut se montrer en public sans que sa présence soit saluée par des acclamations et des applaudissements qui sont pour lui un ample dédommagement des malveillantes insinuations des feuilles absolutistes et néo-catholiques. Sa popularité est immense, parce que le peuple sait fort bien que c'est par suite de la fermeté et de la résolution du roi que les PP. lazaristes ont fini par succomber dans leur arrogante lutte contre l'autorité civile, que les vrais principes ont triomphé et ont été posés carrément dans la loi organique sur les congrégations religieuses.

En vain, les influences jésuitiques et ultramontaines l'ont circonvenu jusque dans sa famille à propos de l'expulsion des RR. PP. lazaristes et des sœurs françaises de la Charité, qui refusaient de se soumettre, non seulement à l'empire des lois, mais même à l'autorité ecclésiastique portugaise, à celle du cardinal patriarche-archevêque de Lisbonne. Les meneurs de la réaction ont eu beau crier *Au massacre des innocents! Aux nouveaux Hérodes!* le roi Louis ne s'est pas laissé étourdir par ces criailleries, appuyée sur la véritable opinion publique, se fermeté a eu raison des PP. lazaristes.

Les grands mots d'impies et d'*hérétiques* et autres exagérations, les appels aux *cœurs sensibles*, les mises en scènes les plus dramatiques, tout ce tapage clérical est venu misérablement expirer devant le bon sens de la libérale population de Lisbonne. Pour le dernier moment, les lazaristes, directeurs des sœurs de la charité, avaient tenu en réserve un coup de théâtre dont le genre, par trop *extra-charitable*, a directement tourné contre le but qu'on s'en était promis. Sur le conseil des très révérends pères, les sœurs ont tout à coup annoncé le brusque abandon de tous les enfants recueillis dans leurs établissements, pour faire retomber sur les adversaires des lazaristes tout l'odieux d'un acte d'aussi sauvage inhumanité; ce n'était rien moins qu'un appel à l'émeute.

Mais le public libéral s'est chargé de déjouer ces honnêtes calculs par l'adoption immédiate des sept cents petits orphelins délaissés par les congrégations religieuses. Le chef du parti progressiste, M Coelho de Magalhaes, aidé de ses amis et coreligionnaires, a fondé un asile sous l'advocation de Saint-Jean: la fondation décidée le 5 juin, l'asile fonctionnait le 9. M. Xavier da Silva a offert sa maison del Pinheiro, où ont été recueillis les enfans qui se trouvaient à l'asile de Bemfica, dirigé par les religieuses de Saint-Vincent de Paul; la direction du nouvel asile a été confiée au jeune et sympathique M. Claude Joseph Nunez, député de ce district. De son côté, le gouvernement a installé rue Pascadino les jeunes filles qui étaient à l'hospice de Sainte Marthe.

Le public sait maintenant quels sont les Hérodes qui ont voulu organiser le massacre des innocens, de quel côté il y a même eu commencement d'exécution. Aussi la foule présente a-t-elle gardé un silence glacial; quelques uns même n'ont pu dissimuler leur satisfaction quand, le 9 juin, le bâtiment français l'*Orénoque*, envoyé par l'empereur, a emporté hors des eaux du Tage MM. les lazaristes et les sœurs de charité qui desservaient en Portugal des hospices et surtout des établissements d'instruction publique.

Le prochain mariage de Louis Ier avec la fille de Victor-Emmanuel va être le coup de grâce pour la réaction portugaise. Battue sur tous les points accessibles à l'opinion, elle s'est fortement retranchée dans l'immuable citadelle de la chambre héréditaire, où elle prétend faire échouer la loi sur les corporations religieuses déjà votée par la chambre des députés; mais la réaction se fait d'étranges illusions, disent les lettres de Lisbonne, si elle croit pouvoir braver impunément, de cette caduque forteresse, le gouvernement libéral du jeune roi et l'esprit de progrès qui emporte notre époque. Le cabinet portugais ne cédera pas; il paraît bien décidé à faire au besoin un coup d'Etat.... tout constitutionnel, une fournée de pairs libéraux pour briser l'insupportable intolérance des législateurs héréditaires.

On a posé à Lisbonne la première pierre du monument érigé au Camoëns, l'illustre auteur des *Lusiades*. Le roi a assisté à la cérémonie, qui a été des plus brillantes.

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XV.—Suite.

—De quel honneur parlez vous, prince?
—Quel est cet illustre capitaine, duc?
—Messieurs, c'est le maréchal de Saint André!

—Et quels honneurs Sa Majesté peut-elle encore ajouter à ceux dont elle a déjà surchargé M. de Saint André: maréchal de France, premier gentilhomme de la chambre, grand-cordon de Saint Michel, chevalier de la Jarretière? Il y a, en vérité, des gens bien heureux!....

—C'est selon!
—Comment! c'est selon!
—Sans doute, c'est un bonheur qui ne vous irait peut être pas, à vous, monsieur de Chavigny, qui avez une jeune et jolie femme, ni à vous, monsieur de Carvoysin, qui avez une jeune et jolie fille....

—En vérité? s'écria M. de Chavigny, qui commençait à comprendre.

—Vous y êtes, mon cher, dit le prince de la Roche sur Yon.

—Mais êtes-vous bien sûr de ce que vous dites? demanda M de Chavigny.

—Parbleu!

—C'est grave, ce que vous dites là, mon prince! reprit M. de Carvoysin.

—Vous trouvez! Moi, je trouve cela, au contraire, terriblement comique.

—Mais qui vous a dit!......

—Qui nous a dit! Personne. Nous avons vu!

—Où?

—J'ai vu, et avec moi ont vu M de la Roche sur Yon, M. de Saint André, mon frère de Joinville, lequel même, par parenthèse, a du voir mieux que les autres, puisqu'il tenait un candélabre.... A combien de branches, prince?

—A cinq branches! dit le prince de la Roche sur-Yon en se reprenant à rire de plus belle.

—L'alliance de Sa Majesté avec le maréchal n'est donc plus douteuse, reprit gravement le duc de Montpensier, et, à partir de ce moment, les hérétiques n'ont qu'à se bien tenir. C'est de quoi nous allons entretenir les vrais catholiques de Paris.

—Est ce possible? s'écrièrent en même temps M de Chavigny et M de Carvoysin.

—C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire, messieurs, répondit le prince. La nouvelle est toute fraîche et n'a pas encore une heure, de sorte que nous croyons vous donner une véritable preuve d'affection en vous la communiquant. Bien entendu que c'est à la condition que vous la ferez circuler et que vous en ferez part à tous ceux qui vous tomberont sous la main.

—Et comme, à cette heure, il tombe peu d'amis sous la main, à moins d'un bonheur comme celui qui nous a permis de vous rencontrer, nous vous invitons à faire comme nous, à vous faire ouvrir les portes fermées, à faire lever vos amis couchés et à leur dire, en leur recommandant le secret comme a fait aux roseaux le barbier du roi Midas "Le roi François II est l'amant de mademoiselle de Saint-André."

—Ah! par ma foi! messieurs, dit le grand écuyer, il sera fait comme vous le dites. Je ne puis souffrir le maréchal de Saint André, et je suis près d'ici un de mes amis à qui la nouvelle fera tant de plaisir, que je m'en hasterai pas, en vous quittant, à aller l'éveiller, fût-il dans son premier sommeil.

—Et vous, mon cher monsieur de Chavigny, dit le prince de la Roche sur Yon, comme je sais que vous ne portez pas dans votre cœur M. de Joinville, je suis sûr que vous allez suivre l'exemple de M. de Carvoysin.

—Ah! par ma foi oui! s'écria M. de Chavigny: au lieu de rentrer au Louvre, je rentre chez moi, et je raconte la chose à ma femme. Demain, avant neuf heures du matin, quatre de ses amies le sauront, et je vous promets que c'est comme si vous envoyiez quatre trompettes vers les quatre points cardinaux.

Sur quoi, les quatre seigneurs s'étant salués, les deux jeunes gens se dirigèrent, par le bord de la rivière, vers la rue de la Monnaie, tandis que M. de Chavigny rentrait au Louvre. M. de Chavigny, et de Carvoysin répandaient consciencieusement, chacun de son côté, la nouvelle du jour ou plutôt de la nuit.

Arrivé à la rue de la Monnaie, le prince de la Roche-sur Yon aperçut, au-dessus d'une enseigne grinçant au vent, une fenêtre éclairée.

—Tiens, dit le duc, miracle! voilà une vitre bourgeoise qui flamboie à trois heures et demie du matin. C'est un bourgeois qui se marie ou un père qui fait des vers.

—Il y a du vrai dans ce que vous dites, mon cher, dit l'ancien oublié que j'étais invité à la noce. Ma foi, je voudrais pouvoir vous montrer la mariée de maître Balthazar. Vous verriez que, quoique la fille ne soit pas fille d'un maréchal de France, ce n'est pas moins une belle fille, mais, à défaut de la femme, je vais vous montrer le mari.

—Ah! cher prince, il ne serait pas charitable de faire mettre le pauvre homme à la fenêtre dans un pareil moment.

—Bon! dit le prince, c'est le seul homme qui ait un rhume de ce côté-là.

—Oui?

—Il est toujours enrhumé. Il y a plus; je le connais, et je n'ai pas encore pu tirer de lui un *bonjour mon prince*, clair et net.

—Voyons l'homme, alors.

—D'autant plus qu'il est baigneur en même temps qu'hôtelier, qu'il a des *étuves* sur la Seine et que, demain, en frottant ses gens, il leur dira l'histoire que nous allons lui conter.

—Bravo!

Nos deux jeunes gens, de même que deux écoliers qui, se rendant au bord de la rivière, emplissent leurs poches de cailloux pour faire des ricochets sur l'eau, les deux jeunes gens, forcés de quitter la berge, avaient rempli leurs poches de petites pierres dont ils comptaient se servir comme de catapultes à l'endroit des maisons qu'ils espéraient assiéger.

Le prince tira des cailloux de sa poche, et, faisant deux pas en arrière pour prendre son élan, comme nous avons vu faire à Robert Stuart, mais dans un plus sinistre dessein, il lança la pierre dans les vitres de la fenêtre éclairée.

La fenêtre s'ouvrit avec tant de promptitude, que l'on eût cru que c'était le caillou qui l'ouvrait.

Un homme en bonnet de nuit apparut, une chandelle à la main, et essaya de s'écrier:

—Brigands!

—Que dit il demanda le duc.

—Vous voyez bien, il faut être habitué à lui pour comprendre ce qu'il dit. Il nous appelle brigands.

Puis, se retournant vers la fenêtre:

—Ne vous échauffez pas, Balthazar; c'est moi! dit le prince.

—Vous.... Votre Altesse!.... Que Votre Altesse m'excuse!.... Elle a bien le droit, s'il lui plaît, de casser mes carreaux.

—Ah! bon Dieu, s'écria le duc en riant à gorge déployée, quelle langue parle donc votre bonhomme, prince?

—Les gens qui s'y connaissent disent que c'est un jargon qui tient le milieu entre l'iroquois et le hottentot. Il ne vient pas moins, dans cette espèce de grognement, de nous dire une chose fort honnête.

—Laquelle?

—Que nous avions le droit de casser ses carreaux.

—Ah! pardieu! cela mérite un remerciement.

Alors, s'adressant à Balthazar:

—Mon ami, lui dit-il le bruit s'est répandu à la cour que vous aviez pris femme ce soir et que votre femme était jolie. Or, nous sommes sortis du Louvre tout exprès pour vous faire notre compliment.

—Et pour vous dire, mon cher Balthazar, que le ciel est au froid et que c'est un bon temps pour les biens de la terre.

—Tandis qu'au contraire le cœur de Sa Majesté est au chaud, ce qui fera du bien au maréchal de Saint-André.

—Je ne comprends pas.

—N'importe! répétez la chose comme nous vous la disons, mon cher Baltazar. D'autres la comprendront, et sauront ce que cela veut dire. Nos compliments à madame.

Et les jeunes gens remontèrent la rue de la Monnaie en éclatant de rire et en écoutant grommeler et tousser l'hôte de la *Vache noire*, qui pouvait bien refermer sa fenêtre, mais qui ne pouvait pas reboucher son carreau.

XVI.

TIRE-LAINE ET TIRE SOIE.

Les deux jeunes gens, en riant toujours remontèrent la rue de la Monnaie et arrivèrent à la rue de Béthisy.

En tournant l'angle, il leur sembla entendre, du côté de l'hôtel Coligny, un grand cliquetis d'épées et un bruit de voix formidable.

La scène qui provoquait ce cliquetis d'épées et ce bruit de voix se passait dans l'obscurité, à vingt ou trente pas d'eux.

Ils se blottirent sous le porche d'une maison qui faisait l'angle de la rue de Béthisy.

—Ah! ah! disait une voix ferme et pleine de menace, vous êtes des voleurs, à ce qu'il paraît?

—Parbleu! répondit une voix imprudente, à cette heure de nuit, il ferait bon de rencontrer d'honnêtes gens dans la rue!

—Des brigands! disait une voix moins assurée que la première.

—Quel est le voleur qui n'est pas un peu brigand et le brigand qui n'est pas un peu voleur? répondit la seconde voix, qui paraissait être celle d'un philosophe.

—Alors, vous voulez nous assassiner?

—Pas le moins du monde, Votre Seigneurie!

—Que voulez vous, alors?

—Vous débarrasser de votre bourse, voilà tout.

—Je vous déclare, dit la voix, qu'il n'y a pas grand'chose dans ma bourse; mais telle qu'elle est, vous ne regarderez pas dedans.

—Vous avez tort de vous entêter, monsieur!

—Monsieur, nous vous faisons observer que vous êtes deux contre onze, encore votre compagnon ne semble-t-il que votre laquais. Toute résistance serait donc une folie.

—Place! cria la voix devenant de plus en plus menaçante.

—Vous paraissez étranger à cette bonne ville de Paris, monsieur, dit la voix qui paraissait celle du chef de la bande, et peut-être n'êtes-vous si tenace que parce que vous craignez de demeurer sans gîte étant sans argent; mais nous sommes des voleurs civilisés, monsieur, des *tire soie* et non des *tire-laine*, et nous savons ce qu'il est dû d'égards à un homme comme vous. Donnez-nous gentiment votre bourse,

monsieur, et nous vous rendrons un écu pour votre logement; vous nous laisserez à même que vous de mieux ainsi l'adresse d'un honnête hôtel ou, par recommandation, vous serez parfaitement reçu. Un homme comme vous ne saurait manquer d'amis dans Paris, et, demain, ou plutôt aujourd'hui (car, je ne voudrais pas vous induire en erreur, il est près de quatre heures du matin), aujourd'hui, vous ferez un appel à vos amis, qui certes ne vous laisseront point dans l'embarras.

—Place! répéta la même voix: vous pourrez avoir ma vie, attendu que nous sommes deux contre onze; mais, quant à ma bourse, vous ne l'aurez pas.

—Ce que vous dites là n'est pas logique, monsieur, reprit celui qui paraissait chargé de porter la parole au nom de la bande; car, une fois que nous aurons votre vie, nous serons les maîtres de prendre votre bourse.

—Arrière, canailles! et prenez garde, nous avons pour nous deux bonnes épées et deux bonnes dagues.

—Et de plus le bon droit, messieurs. Mais qu'est-ce que le bon droit quand le mauvais est le plus fort?

—En attendant, dit le gentilhomme qui paraissait le moins endurant des deux, parez celle-ci.

Et il allongea une effroyable botte au chef de la bande, qui, par bonheur, habitué sans doute à ces sortes de boutades, se tenait sur ses gardes et fit si adroitement et si à point un saut en arrière, que son pourpoint seul fut percé

Alors commencèrent ce cliquetis d'épées et ces cris qu'avaient entendus le prince de La Roche-sur-Yon et le duc de Montpensier.

Tout en frappant, l'un des deux hommes attaqués criait à l'aide. Mais, comme si l'autre eût compris qu'il était inutile de demander du secours ou qu'il eût dédaigné d'en appeler, il frappait en silence, et, à un ou deux blasphèmes poussés par ses adversaires, on pouvait comprendre qu'il ne frappait pas dans le vide.

Quand nous avons dit que le gentilhomme silencieux avait compris qu'il était inutile de demander du secours, nous avons espéré que le lecteur comprendrait notre pensée

Il était inutile de demander du secours aux hommes chargés d'en porter en pareil cas, c'est à dire aux agents de M. de Mouchy, grand inquisiteur de la foi en France. Ces agents, qu'on appelait les *mouchés* ou même les mouchards, couraient la ville le jour et la nuit, avec mission d'arrêter, il est vrai, tous ceux qui leur paraissaient suspects.

Mais ne paraissaient point suspects à MM les mouches ou les mouchards, comme on voulait les appeler, les bandes de malfaiteurs qui infestaient Paris, et plus d'une fois même, quand la circonstance avait paru opportune et que la dépouille promettait d'être opime, les agents de M. de Mouchy avaient prêté aide aux suspects, soit que les suspects appartinssent à la société des *tire soie*, ou voleurs gentilshommes, qui n'attaquaient jamais que les gens de qualité, soit qu'ils appartinssent à la classe des *tire-laine*, pauvres hères, voleurs de la dernière classe, qui se contentaient de détrousser les bourgeois.

Outre les deux grandes catégories que nous venons d'indiquer, il y avait encore la compagnie des *mauvais garçons*, société de bravi enrégimentés et divisés en sections, se louant pour assassiner, disons nous, à tous ceux qui les honoraient de leur confiance. Et, constatons-le en passant, comme le nombre de ceux qui, dans ces temps d'amour et de haine, avaient à se débarrasser de quelqu'un était grand, la besogne ne chômait point.

Ceux-là non plus ne paraissaient point suspects aux agents de M. de Mouchy. On savait qu'en général ils travaillaient pour de nobles et riches seigneurs, voire même pour des princes, et on a été en garde de les déranger dans l'exercice de leurs fonctions.

Restaient encore les *rustiers*, les *plumets* et les *grisons*, qui correspondaient à nos *coupeurs de bourses*, à nos *voleurs à la tire* et à nos *barboteurs*. Mais ceux-là, c'étaient de tels talents, que, paraissent-ils suspects aux agents de M. de Mouchy, les agents de M. de Mouchy n'eussent point daigné se commettre avec eux.

Aussi était-il fort rare qu'un gentilhomme se hasardât la nuit dans les rues de Paris autrement que bien armé, et surtout accompagné d'un certain nombre de serviteurs.

C'était donc une grande imprudence à nos jeunes gens d'être sortis à une pareille heure, sans suite aucune, et il ne faut pas moins qu'une affaire de l'importance de celle qui les poussait dehors pour que nous leur pardonnions une pareille insouciance d'eux même.

Voilà pourquoi le chef des *tiresoie* avait reconnu, en attaquant l'homme à la voix menaçante, que ce était et devait être un gentilhomme de province.

A continuer.

Diarrhée et Dysenterie.

Les rapports mortuaires de la semaine constatent qu'il y a vingt deux décès causés par la diarrhée ou la dysenterie. Pourquoi dans les maladies ne vont-ils pas au No 117 rue St-Anne, où ils trouveraient les remèdes nécessaires? [illegible] Accueillez les attestations [illegible] Les personnes qui ont été guéries par les remèdes du No 117 rue Ste-Anne. [illegible]

Le Sommeil.

Nous avons souvent dit que l'homme peut vivre longtemps en prenant très peu de nourriture pourvu qu'il dorme bien. [illegible] répandu le *Destructeur des Rats et des Ravets de Wilson*, dans toute la maison. Voilà l'inscription REQUIESCAT IN PACE.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO, 21, rue de Chartres, entre les rues Douane et Canal.

FAIBLESSE.

Le titre qui figure plus haut n'a pas besoin d'explication. A ceux qui souffrent nous dirons: quelle que soit la cause de votre mal vous trouverez un remède souverain dans L'ELIXIR DE WRIGHT.

Il faut d'abord éviter tout ce qui est de nature à vous exciter, suivre les règles de la sagesse, et de persévérance, on prenant L'ELIXIR.

vous redeviendrez forts. L'Elixir est un remède infaillible pour le manque de forces, la désorganisation des organes de la génération, la dyspepsie, l'insomnie et toutes les affections nerveuses, surtout pour les suites des folies de la jeunesse.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, Rue de Chartres, No 21, entre les rues Douane et Canal. 25 août—25, 27, 29

J'ai découvert un trésor.

C'est ce que dit celui qui souffrait de la toux, de douleurs au côté et de l'estomac, et qui avait la nuit des sueurs froides qui l'épuisaient. C'est ce que dit celui qui, atteint de l'asthme, respirait avec peine. C'est ce que dit celui qui avait une hémorragie des poumons et qui dépérissait de jour en jour avant d'avoir trouvé ce précieux remède. Voulez-vous savoir le nom de cette préparation?

C'est le Sirop de mûres sauvages et de goudron, du Dr. Davis,

le trésor qui, depuis dix ans a fait plus de bien que tous les autres remèdes du monde.

A vendre, à la Nile-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co, agents pour le Sud, No 21 rue de Chartres entre les rues Douane et Canal. 25 août—27 et 29

Décédée le 23 août, à 2 heures un quart P. M. EMMA LORET, fille de F. C. Loret. Les amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures. Le convoi partira de la rue Dryades, entre Clio et Erato.

Décédé, le 22 courant, OCTAVE MAINDUBOURG, âgé de 38 ans. Ses amis et connaissances, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu, ce matin à 7 1/2 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Annette entre Girod et Urquhart, 3me District. De la part de sa famille. Clergé St. Augustin.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, *Samedi soir, 23 août.*

SUCRE—L'approvisionnement est faible. Il ne s'est vendu que 100 boucauts, à 9 1/2 le bon fair à fully fair.

MELASSE—Il y en a peu. Aucune vente aujourd'hui; les dernières, ont eu lieu à 38 1/2 la fermentée sur la Levée et 40c celle qui n'est pas fermentée mais n'est pas recuite.

FARINE—L'article se détaille lentement à $10 a $12 le baril d'extra de bonne qualité à choix, suivant la marque.

MAIS—Aucune transaction digne de remarque. Les dernières ventes à l'encan ont eu lieu à $1 @ $1 17 le boisseau.

AVOINE—400 sacs ont été vendus, de premie ajusté à 90 à le boisseau.

SON—Aucune vente digne de remarque. Dernières ventes à l'encan, $2 10 le 100 livres.

FOIN—Le bon foin du Nord rapporte $60 @ $65 le tonneau. Détail, 70 @ $75.

WHISKY—Le rectifié se détaille à $1 50 @ $1 75 et celui qui est mélangé avec le rhum de la Louisiane à $1 30 le gallon.

PORC—$18 @ $19 le baril de mess.

BACON—Les bons épaules de bacon rapportent 9 @ 10 c., les plats côtés, 9 @ 13 c.; les jambons passés en canevas, 15 @ 20 c. la livre.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 août 1862.

Arrivé samedi 33 bœufs et 20 cochons. Stock vendu: 78 bœufs, et 20 cochons. Stock à vendre 30 bœufs.

Bœufs du Texas, 1re qualité	[illegible]
" " 2e qualité	[illegible]
" " 3e " par livre, nette	[illegible]
Cochons, par 100 livres gr.	15 cts
Veaux, 1re qualité, par tête	[illegible]
" 2e qualité, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Moutons, 1re qualité, par tête	$10

POUR DONALDSONVILLE. Départ lundi à 5 heures P. M.

LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine B. Paris, ayant été rendu à ses propriétaires par le gouvernement des Etats Unis, fera des voyages régulièrement à Donaldsonville et aux ports intermédiaires, deux fois par semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à D. DE GOICOURIA & Co, rue Poydras No 42. 21 août

Gelée et pâte de goyave

EN boîtes de 2 livres, 1 livre 1/2 et 1/4, à vendre par E. PIAGGIO.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS SAMEDI.

Steamship Parkersburg, Hoffman, New York
Brick Experiment, Gilbert, Baltimore
Brick Elisha Doane, Baltimore

ARRIVÉS SAMEDI.

Steamship Estrella, Morrill, New York
Barque [illegible], New York
Goélette Hand Belle, Duncan, Philadelphia
Goélette J W Condon, Williams, New York
Goélette Italienne de la Côte
Goélette E odie, de la Côte
Goélette Star, de la Côte
Goélette Panter, de la Côte
Bateau Tonnerre, de la Côte
Steamboat Empire Parish, Thompson, Baton Rouge
Steamboat Lone Star, Gamble, de la Côte

ARRIVÉS HIER.

Navire prussien Essex, Liverpool
Brigantine Old Dominion, Jenkins, New York
Brick J W Rowland, McCarty, New York
Goélette Hase, Booth, New York
Goélette May, Smith, New York
Goélette Mattie, Robinson, Boston
Steamboat Iberville, McQuaid, de Donaldsonville
Steamboat Bee, des Forts
Goélette Morning Star, de la Côte
Goélette L'Eclair, de la Côte

EXPORTATION

New York—Par le steamship Parkersburg—[illegible]

Baltimore—Par le brick Experiment—[illegible]

Baltimore—Par le brick E. Doane—[illegible]

IMPORTATIONS

Boston, par la barque Martha—[illegible]

New York—Par la goélette J W Condon—[illegible]

New York—Par la barque Maud—[illegible]

Philadelphie—Par la goélette Hand Belle—[illegible]

Liverpool—Par le navire Essex—[illegible]

New York—Par la brigantine Dominion—Marchandises assorties.

New York—Par le brick J W Rowland—Marchandises assorties.

New York—Par la goélette Hase—Marchandises assorties.

New York—Par la goélette May—Marchandises assorties.

ENVOIS DE PRODUITS

De Donaldsonville—Par le steamboat Iberville—[illegible]

Des Forts—Par le steamboat Bee—16 balles coton à ordre.

De la Côte—Par la goélette Morning Star—[illegible]

De la Côte—Par la goélette L'Eclair—[illegible]

Baton Rouge—Par le steamboat Empire Parish—[illegible]

De la Côte—Par la goélette Estelle—[illegible]

De la Côte—Par la goélette Star—[illegible]

De la Côte—Par la goélette Lone Star—[illegible]

De la Côte—Par la goélette Italienne—[illegible]

De la Côte—Par la goélette Panter—[illegible]

De la Côte—Par le bateau Tonnerre—[illegible]

Quartier Général du Département du Golfe.

Nile Orléans, Lne, 23 août 1862.

ORDRE GENERAL No 201

LA Banque des Marchands et la Banque du Crescent City ayant été convaincues [illegible] ... ont ordre immédiatement de se mettre en liquidation ... [illegible]

Les Etats-Unis et toutes les personnes ... [illegible]

Les billets de la Banque des Marchands et de celle du Crescent City ne doivent pas être considérés comme monnaie courante.

Par ordre du Major Général BUTLER
R S Davis capt et A A A G. 25 août—3t

Quartier Général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1862

ORDRE SPECIAL No [illegible]

A Partir d'aujourd'hui, les avant postes et gardes d'avant-postes feront feu sur toutes les personnes qui essayeront de franchir nos lignes secrètement ou de force.

Par ordre du Major Gén. BUTLER.
R S Davis, capt et A A A G. 25 août—3t

Quartier Général du Département du Golfe

Nouvelle Orléans, 21 août 1862

ORDRE GENERAL No [illegible]

ATTENDU que le 24 avril 1861, a été assemblée par ordre de la population libre de couleur de la ville de la Nouvelle-Orléans une organisation militaire connue sous le nom de "Native Guards" ... [illegible] chef de la milice de l'Etat de la Louisiane ... [illegible]

"ETAT DE LA LOUISIANE

Par Thomas Overton Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane et commandant en chef de la milice de cet Etat

Au nom et par l'autorité de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

(Signé) THOMAS MOORE.

Par le gouverneur:
(Signé) P. H. HARDY, secrétaire d'Etat.

(Endossé)

Moi, Maurice Grivot, adjudant et inspecteur général de l'Etat de la Louisiane, je certifie ... [illegible]

Signé M Grivot,
Adj et insp gen de la Louisiane.

Et attendu qu'une telle organisation militaire a mérité louange et respect, et a été comprise dans les ordres généraux pour son patriotisme et sa loyauté, et qu'elle a reçu ordre de continuer ainsi pendant la guerre dans les termes suivants:

"Quartier-Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'adjudant général 24 mars 1862

"ORDRE No 12.

"1—Le gouverneur et commandant en chef ayant pleine confiance dans la loyauté de la population libre de couleur de la ville et de l'Etat, pour la protection de leurs foyers, des droits du Sud, contre la pollution d'un envahisseur sans merci, et croyant que l'organisation militaire qui existait avant le 15 février 1862 et qui méritait louange et respect pour les raisons patriotiques auxquelles elle doit sa naissance, devrait exister pour et pendant la guerre, l'invite à maintenir son organisation et à se tenir prête à recevoir tels ordres qui peuvent lui être transmis.

"2—Le colonel commandant fera, sans délai, un rapport au major-général Lewis, commandant la milice d'Etat.

"Par ordre de
"Thos. O. Moore, gouverneur
"Signé M. Grivot, adjudant-général."

Et attendu que ladite organisation militaire a été invitée à se rapporter au major-général Lewis pour le service, mais n'a pas quitté la ville de la Nouvelle-Orléans quand il s'en éloigna,

C'est pourquoi le commandant général croyant maintenant que la plupart de ceux qui composent cette force de milice de l'Etat de la Louisiane sont disposés à prendre service dans les forces volontaires des Etats Unis et à s'enrôler et s'organiser "pour défendre leurs foyers contre des envahisseurs sans merci" pour protéger leurs femmes, leurs enfants et leurs parents contre outrages et les outrages, pour empêcher que leurs propriétés ne soient mises en pièces par de mauvaises gens, et pour défendre le drapeau de leur pays natal comme le firent leurs pères sous Jackson, à Chalmette, contre Pakenham et ses myrmidons arborant le drapeau noir de "Beauté et Butin."

Appréciant les motifs de ceux qui composent cette organisation, confiant dans leur loyauté connue et leur patriotisme et avec louange et respect pour ces braves gens, il est ordonné que les Native Guards susdits et tous les autres citoyens de couleur libres reconnus par le premier et le dernier gouverneur et par les autorités de l'Etat de la Louisiane comme une portion de la milice de l'Etat qui s'enrôlent au service de volontaires des Etats-Unis, seront dûment organisés par la nomination de leurs officiers propres et acceptés, soldés, équipés, armés et rationnés comme le sont les autres troupes de volontaires des Etats-Unis, sujets à l'approbation du Président des Etats-Unis. Toutes ces personnes sont requises de se présenter sans délai à l'hôpital de Charité de Touro (Touro Charity Building), rue de la Levée, Nile-Orléans, où des officiers compétents les enrôleront au service des Etats Unis.

Par ordre du major-général BUTLER.
R. S. DAVIS, capitaine et A A A G. 25 août—3

Quartier Général du Département du Golfe
Nile-Orléans, 22 août 1862.

ORDRE SPECIAL No 292.

TOUS les officiers médicaux en fonctions dans ce département feront connaître immédiatement au directeur médical, le Dr Charles McCormick, leur nom, leur grade, la date de leur commission et où ils sont stationnés.

Par ordre du major général BUTLER
R. S. DAVIS,
Capitaine et A. A. A. G. 25 août—3t

ARRIVÉ RÉCEMMENT.

Huile de charbon, Lampes et Cheminées, FERBLANTERIE.

UN assortiment complet pour bains d'enfants et bains de pieds.—Nécessaires.—Vases pour remplir les lampes,—Chandières.—Cafetières, &c. &c.

A vendre à bon marché, par CHARLES LOEFFLER, Rue de Chartres, No 126. 19 août—6t

VIN ROUGE.

QUELQUES barriques pour familles, en magasin et à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 17, rue St Louis. 12 août—

ATTENTION.

B. B. Sykes vend à l'encan, ce matin, à 10 heures, 300 barils de farine, à l'entrepôt St Louis. La vente est positivement sans réserve.

R. T. Montgomery, vend, à l'encan, ce matin, à 10 heures et demie, dans la rue Liberté, (ci-devant Tremé) No 38, entre Gasquet et Commune, de beaux meubles de tapis, des miroirs de l'argenterie, &c. &c. Les appartements ont été meublés par M. P. Mallard de cette ville. Les objets d'ornement ont été importés d'Europe par le propriétaire lui même et ne sont vendus que pour cause de départ.

Liquidation.

LE soussigné désirant abandonner et clore ses affaires d'importation de vins et eau-de-vie, vendra à des prix réduits, son stock de vins de Bordeaux et de Bourgogne et eau-de-vie de Cognac, consistant en: barriques vin rouge supérieur des crûs suivants: Haut Talence, Château Beycheville, Cantenac, Soyer, Canon, Pontet-Canet et Margaux, Médoc, etc. 16 demi barriques vin blanc Haut Sauternes. 100 caisses vin blanc Haut Sauternes. 1000 caisses Bourgogne de la maison [illegible] des crûs de Léoville Médoc, Château Beychevelle, Margaux, Larose, Château Latour, Château Léoville et Château Latitte. 150 caisses Bourgogne de la maison J. Le soeur & Cie (de Nuits) des crûs de Beaune, Volnay, Pommard, St George, Romanée, Nuits, Richebourg et clos Vougeot. 20 caisses vin blanc Chablis. 50 paniers champagne Etoile Rouge. 10 futailles eau de vie, celebrated Brandy-Wine, St-Croix et Castillon jeune 1857.

A. CARRIERE, 25 août—1m 37, Vieille Levée entre Douane et Bienville

Aiguilles des Machines à coudre.

Seulement 50 cts. la douzaine.

LES AIGUILLES des machines à coudre de Wheeler & Wilson et de Singer seront vendues à raison de 50 cents la douzaine pour les espèces et une piastre en billets, dans la RUE DU CAMP, No 11. 25 août—2t

DEMANDE DE BILLETS n'ayant pas cours.

LES BILLETS DU CHEMIN DE FER DE JACKSON ET AUTRES CHEMINS DE FER. LES BILLETS DE L'ETAT. LES BILLETS DE RED RIVER PACKET Co ET TOUS LES BILLETS N'AYANT POINT COURS sont achetés dans la RUE DU CAMP No 11. 25 août—2t

INSTITUTION COLLEGIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Fondée en 1844 et incorporée en 1853, DIRIGÉE PAR Mme E. LOCQUET, Rue du Camp 290

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

[illegible]

N. B.—Il sera reçu, immédiatement, aux demandes faites par lettres. 25 août—1m

A VENDRE.

[illegible] de magasin No [illegible] de Chartres [illegible]

A VENDRE, POUR CAUSE DE DEPART

DEUX MAISONS avec un grand terrain et dites rue Jackson, Nos 110 à 112 entre Annunciation et Chippewa. S'adresser sur les lieux. 25 août—1t

EN débarquement du navire Carter [illegible] ... à vendre par FREDERIC AVET, No 61 Vieille Levée.

ACADEMIE DE JEFFERSON.

No 43, rue Bourbon.

DIRIGÉE PAR G. J. LORD.

Cet établissement sera fermé jusqu'au 1er septembre. Les classes recommenceront LUNDI 1er septembre. 25 août—6t

Vins à vendre.

UN assortiment de VINS FRANÇAIS, Champagne, vins de Bourgogne, vins de Bordeaux et Eau-de-vie. A vendre par B. F. DANY, No [illegible] Vieille Levée. 25 août—

DEMANDE

ON demande un bon cordonnier ... [illegible] ... Carrollton, [illegible] ... rue Poydras No 174 ... [illegible]

VOITURE A VENDRE.

A vendre deux voitures complètes, [illegible] S'adresser à MM BELLOCQ NOBLOM & CO. 25 août—

Demande de bucherons.

ON DEMANDE quinze ou vingt hommes pour bûcher dans un bois [illegible] ... S'adresser dans la rue Royale, No 51. 25 août—12t

Emmagasinage

Dans les entrepôts à l'épreuve du feu, Nos 67, 69 et 71 rue Tchoupitoulas. E. J. HART & Co. 25 août

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier.

LA Louisiana Academy est actuellement transférée dans les bâtisses anciennement occupées par les écoles publiques, rue Hospital No 148, entre Dauphine et Bourgogne.

De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.

[illegible]

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser à l'institution, rue Hospital No 148, entre Dauphine et Bourgogne. 25 août—1m

A VENDRE,

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1, six mulets aveugles, très forts et travaillant bien; une grande quantité de vieux omnibus et de harnais, le tout en bon état, un grand nombre de vieilles roues d'omnibus et de harnais de seconde main—en lots au gré des acheteurs et à des conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, à Jefferson City, au dessus du Slaughter House Landing, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

HARTA WINTZ, propriétaires. 5 août—1m

GLOBE MILLS "Moulins Globe"

Cet établissement a été transporté Dans la rue Vieille Levée, No 363, Entre les rues St-Philippe et Ursulines, En face du marché aux légumes. Et est encore en pleine activité. 10 juil—

Chèvre trouvée.

UNE CHEVRE est entrée, le 1er du courant chez le soussigné. Le propriétaire peut venir l'y réclamer en payant les frais. V. SERANEL, rue de Chartres No 27, entre St Philippe et Dumaine. 22 août—3

Papier à Cigarettes et Cigares,

VENANT d'être reçu, un lot de beau papier à cigarettes, à bas prix.

AUSSI—50,000 cigares de la Havane, reçus par la goélette "Philomena" et à vendre par BORNIO & BROTHER. 14 août—30 14 rue Gravier

LA MAISON

J. SENAC & Co

Vient d'ouvrir une nouvelle caisse de barège, continuera comme par le passé à les donner à raison de 15 sous la yarde. Aussi offre à vendre un assortiment de mousseline Jacquard, à des prix très modérés. J. SENAC & Co, No 12, rue Ste Anne, maison Fontelle 12 août—15

F. GONTHIER.

Successeur de John & Ed. Ducournau, Marchand tailleur, Rue St Charles, encoignure Commune 23 juil—3m

Institution pour les jeunes gens.

UNE Institution sera ouverte le premier lundi de septembre, à l'encoignure des rues Rempart et Bienville, pour l'instruction des jeunes gens dans toutes les branches d'une éducation libérale et pratique.

Les différents départements seront sous la direction des professeurs expérimentés dont les noms suivent: Chs Lavender, ci-devant directeur du Collège de la rue St André. Geo Robinson " professeur du Collège Jefferson à St Jacques. H. des Bordes " principal de l'école Supérieure des garçons, 1er district.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution de 10 heures à midi.

Références

Dr D. D. Holliday,	Geo. Jonas
W. C. Cammack, banque des Citoyens,	Dr P. Lafon
P. Laberre,	Dr H. Daret
A & P. Caguolatti,	W. B. Schmidt
O Sabatier,	J Gannuchaud
Lamalouière,	Dr C Delery. 11 août

Avis au Public.

LE soussigné prévient les marchands de la ville et les entrepreneurs de bâtisses, que son magasin de quincaillerie, au coin des rues Français et Victoire, est positivement en liquidation. Désirant clore ses affaires d'ici au 1er janvier 1863, il serait néanmoins prêt à traiter avec un acquéreur à qui il ferait des conditions libérales. Il lui céderait son fonds au prix coûtant dans le passé et le futur. Le soussigné prie les personnes qui lui doivent, de venir régler sans délai avec lui, et celles à qui il doit de lui apporter leurs comptes immédiatement. J. ANTHOINE 7 août—1. a—1m

RHUM ET ALCOHOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 17 et 19, rue Toulouse 11 fev—

Change.

CHANGE sur France, par petites sommes, à vendre par OSCAR BERCIER & CO., No 17, rue St Louis. 12 août—

VENTES A L'ENCAN.

Porc, farine, avoine, foin, thé et harengs.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur. Bureau, Place du Commerce, No 11.

LUNDI, 25 août, à 10 heures, seront vendus les articles suivants, [illegible] J. W. Cordon, au pied de [illegible] 400 barils de porc, 170 do de farine, 200 sacs d'avoine, 35 balles de foin, 15 boîtes de thé, 100 boîtes de harengs, 70 barillets de graines. Conditions—Comptant [illegible]

Marchandises sèches et vêtements.

PAR HOFFMANN MARKS J. [illegible], encanteur, Bureau, [illegible] Chartres No 41.

LUNDI, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, 200 lots de marchandises sèches et de vêtements, comprenant un assortiment général pour le détail: 15 caisses coton blanc, 16 balles coton drill, [illegible] drap, 1 caisse coutil blanc, 2 do cotonnade, 1 do diapré Hacking, 20 do indiennes [illegible] pour les marchés du Mexique, 30 balles Imperial. 25 août

Farine! Farine! Farine!

PAR B. B. SYKES.

LUNDI, 25 du courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra, à l'entrepôt St Louis, 300 barils de farine. La vente est positivement sans réserve. Conditions, comptant en billets de Banque ayant cours. 25 août

Fonds de Grocerie à l'encan pour cause de départ, liquidation et bail de deux ans.

PAR E. GOTTEREZ, encanteur.

LUNDI prochain, 25 du courant, à 10 heures et demie au magasin ci-après vendu, à l'encan au coin des rues Marais, rue St Pierre, [illegible] Le fond de la grocerie, qui sera offert en bloc, autrement il sera vendu en détail par lots. Le bail de la maison ayant deux ans à courir, à partir du 1er septembre 1862, à raison de [illegible] piastres par mois, avec ses [illegible] Conditions—Comptant. 22 août

Grande vente à l'encan de très beaux meubles, pour cause de départ.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 25 du courant, à 10 heures et demie, dans la rue Liberté (ci-devant Tremé) entre les rues Gasquet et Commune—

Le contenu entier de la dite maison, comprenant beaux meubles en palissandre, pour salon et chambres à coucher, tapis velours et de Bruxelles, verrerie, rue et linge de table, et tout ce qui est nécessaire pour meubler une maison élégamment. Ce mobilier a été fait par P. Mallard, expressément pour le propriétaire. Rien n'a été négligé pour le rendre élégant et durable.

Il sera également vendu un beau piano en bois de rose. Conditions—comptant. 22 août

La goélette Manhattan à vendre.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur. Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique mardi 26 août 1862 à midi, au bureau de l'Encanteur, La goélette MANHATTAN, du port de 102 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, et en bon état. Elle vient d'arriver de New-York avec de la chaux et des marchandises [illegible] actuellement en [illegible] Conditions—Comptant en monnaie courante.

VENTE SANS RESERVE

Indiennes, cotons blancs et écrus, denims et marchandises assorties.

PAR E. ROGER & Co C. SAMORY, encanteur

MARDI 26 août, il sera vendu à 10 heures, au magasin de MM. [illegible] No 61 et 47, rue de la Vieille Levée [illegible] indiennes, cotons blancs et écrus [illegible]

—Aussi—

[illegible] marchandises [illegible] Conditions à la vente. 25 août

Maquereaux, harengs, vinaigre de cidre, papier à lettres, etc.

PAR B. B. SYKES.

MARDI, 26 du courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, dans la rue Commune, No [illegible] 147 barils maquereaux No 2, 82 1/2 barils No 1, [illegible] No 2 [illegible] 420 caisses harengs fumés, 1 caisse papier à lettre, 4 paquets papier à lettres qt. pot. Conditions—Comptant, en monnaie acceptée par les banques. 25 août

Vente à l'encan—Vieux Cognac. Vins et Whiskys, importés en 1858 et 1859 pour cause de consignations et pour cause de liquidation.

PAR E. ROGER & Co, C. SAMORY, encanteur.

MERCREDI, 27 août, il sera vendu à 11 heures du matin, au magasin de MM W. H. Vredenburgh, rue de la Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Vieux cognac, vins et whiskys importés en 1858 et 1859 savoir: [illegible] Vieux cognac de choix, en 1/2, 1/4 et 1/8 pipes, des marques bien connues de Arsac, Segonzac, Jules Dupuytren, Jules Laferrière et Louis [illegible] (1856), 6 pipes vieux whisky d'Irlande Mehan, [illegible] Kentucky Hiram, [illegible] vieux vin blanc Chs Dumont, [illegible] vin rouge Léoville, Margaux, Médoc [illegible] Conditions à la vente. 25 août

Vacherie! Vacherie!

PAR E. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, lundi 25 août 1862 à 11 heures du matin, à la résidence de M. Victoria, sur le chemin de Gentilly, un peu après le canal Marigny, sur l'ancienne habitation Bermudez—

20 vaches laitières, 2 chevaux, 1 poulain, 1 charrette à lait.

La clientèle et les ustensiles de vacherie. Conditions—Jusqu'à $100, comptant. Au dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21 août

Meubles, Meubles, Pour cause de départ.

PAR E. GUTIERREZ. Encanteur.

MARDI prochain, 26 du courant à 10 h. heures du matin, il sera vendu, dans la résidence, sur les lieux, rue Claiborne, No 69 entre Ste. Anne et Dumaine—Un lot de meubles [illegible] 25 août

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 17, passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, samedi 30 août 1862, à midi,

NEUF LOTS DE TERRE situés au faubourg [illegible] de cette ville, bornés par les rues Bons Enfants [illegible] Louisa et Amour, et mesurant deux cents quarante cinq pieds huit pouces de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent quarante pieds huit pouces de face à la rue Clouet. Ensemble avec les propriétés et améliorations qui se trouvent dessus. Ladite propriété sera vendue par lots. Le plan en exposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la propriété. Acte de vente avec les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. 21 août

AVIS.

LES propriétaires d'animaux dans le City Park sont avertis de venir les y prendre d'ici au 31 août, et à cette époque ils seront envoyés aux épaves du Bureau de District.

P. McARNAN, Gardien du City Park 19 août—au31

Quartier général du Commandant Militaire de la Nile-Orléans

Hotel de Ville, 21 août 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de dix piastres par baril, les boulangers sont requis de donner durant la semaine commençant le vendredi 22 du courant, jusqu'à nouvel ordre:

5 onces de pain pour	....	20 cents
25 " "	....	[illegible]
12 " "	....	5 "

Les acheteurs de pain auxquels on demande un prix plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et l'adresse où le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal adjoint. G. WEITZEL, lieut. du Génie des E. U., et commandant militaire susdite. J. F. Dunham, secrétaire. 21 août

RECRUES. RECRUES.

$100 ou 160 acres de terre après la guerre.

TRENTE HUIT PIASTRES D'AVANCE.—Bons pourvus aux besoins des familles—Paie $13 par mois.—Rations, bons uniformes et équipements complets fournis. S'adresser encoignure des rues Madison et Levée. 16 août— J. M. DESUREAUX

CIGARES DE LA HAVANE.

548,300 Cigares de la Havane.

REÇUS par le steamship "Cardenas" comprenant un assortiment de Vegueros, Media Regalia, Media Regalia cilindrados, Trabucos, Londres, Conservas, Bienve, Conchas, Reina de Londres, Colonnes Royales et Regalia Britanica, des marques de Larranaga, La Gloria, Avilesina, etc. et Rioisto de Nervion. Aussi—2500 cigarettes, en magasin et à vendre par F. TROISOBOS, No 13, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, destiné à économiser le café a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons ont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée. LIEBHARD & NORMAN, 8, rue Treme, entre Toulouse et St Louis. juillet—1an

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON, 272......RUE DAUPHINE......272.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer les prospectus à l'établissement, au chez les principaux libraires. 21 août—1an—1b

SAUCISSONS.

EN débarquement du steamship Matanzas—7 caisses saucissons, qualité supérieure. A vendre par J. & J. TARDOS, 21 août— 65 Vieille Levée.

Bureau du Board des Assesseurs de la ville.

Salle No 15, Hôtel de Ville, 12 août 1862.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

LE Board d'Assesseurs de la ville de la Nile-Orléans ayant achevé les tableaux d'assessment pour l'année 1862 et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, salle No 15, Hôtel de ville—les habitants et les propriétaires de la ville pourront venir les examiner, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., tous les jours, les dimanches exceptés, pendant TRENTE JOURS, à partir de 15 courant.

Le Board d'Assesseurs donne en outre avis qu'il se réunira à son bureau, No 15, Hôtel de ville, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., les 15, 16, 20, 22 et le 30 septembre prochain, pour revoir leurs assessments à la demande des contribuables.

JOHN H. FROBUS, Secrétaire du Board d'Assesseurs. 14 août—30